



CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Collège 2026-2027

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant pour l'année 2026-2027 au sein du collège des Chassagnes.

Nous souhaitons au sein de l'établissement porter un projet fait d'exigence et de bienveillance, perpétuer notre engagement dans une relation à l'élève qui lui permette de s'impliquer dans sa scolarité, de développer le sens de l'effort et de progresser, tout en étant accompagné et soutenu par les équipes enseignantes et d'encadrement.

Vous trouverez dans cet envoi les premiers renseignements relatifs à la future année scolaire 2026-2027, notamment les dates de rentrée par classe ainsi que les premières rencontres parents-professeurs, merci d'en prendre connaissance attentivement.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Avec nos sentiments dévoués,

Anne Pasturel Directrice Collège – Lycée

Pour l'ensemble de l'équipe éducative.

JOURNEE ADMINISTRATIVE

Une demi-journée administrative se tiendra :

- **Pour les 6^{èmes} : Mardi 30 juin 2026 avant la réunion de 16h30 à 17h avant la réunion,**
- **Pour les 5^{èmes} / 4^{èmes} / 3^{èmes} : Mercredi 1^{ER} juillet 2026 de 9h à 12h.**

L'équipe éducative vous attend pour leur remettre les pièces suivantes :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Fiche de renseignement	X	X	X	X
Fiche de santé	X	X	X	X

LA RENTREE DES ELEVES

La rentrée aura lieu selon les horaires suivants :

	RENTRÉE SCOLAIRE		DÉBUT DES COURS
6 ^{ÈME}	Mardi 1 septembre 2026	8 ^H 30 – 16 ^H 35	Jeudi 3 septembre 2026 À 8 ^H 15 POUR TOUTES LES CLASSES (Selon l’emploi du temps)
	Temps d’accueil pour les parents de sixième de 9 ^H 00 à 9 ^H 30 Autour d’une collation		
5 ^{ÈME}	Mercredi 2 septembre 2026	8 ^H 30 – 11 ^H 30	
4 ^{ÈME}	Mercredi 2 septembre 2026	9 ^H 10 – 12 ^H 10	
3 ^{ÈME}	Mercredi 2 septembre 2026	10 ^H 20 – 12 ^H 10	



Pas de cours pour les 6èmes le mercredi 2 septembre.

ORGANISATION RENTRÉE DES CLASSES DE 6^{ÈME}

- ▶ 8^H 30 : Appel devant le collège puis prise en charge par les professeurs principaux et le responsable de vie scolaire.
- ▶ Remise des manuels scolaires, de l'emploi du temps. Lecture et explication du règlement intérieur du collège et lecture de la charte de l'établissement.
- ▶ Venir uniquement avec les fournitures scolaires suivantes : cartable, agenda, trousse, cahier de brouillon.
- ▶ **Les manuels scolaires seront ramenés le soir même à la maison pour être couverts immédiatement.**
- ▶ Temps méridien : les demi-pensionnaires pourront déjeuner à la cantine. Les externes sortiront à 12h10 pour un retour à 13h30.
- ▶ 13h35 - 16h35 : Activités d'intégration et de découverte sur l'établissement.
- ▶ **Sortie des élèves à 16^H 35.**

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par le collège, ils doivent être couverts, étiquetés (nom, prénom, classe) et traités avec soin. En cas de perte ou de dégradation, ils seront facturés aux familles.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Une carte personnelle et nominative est remise à chaque nouvel élève en début d'année ; elle permet entre autres l'accès au restaurant scolaire. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement sera facturé 10 €.

La restauration fonctionnera dès le jeudi 3 septembre 2026 (sauf pour les 6^{èmes} le jour de la rentrée), les modalités concernant l'inscription à la restauration vous seront remises à la rentrée scolaire.

Aide éventuelle de Lyon Métropole concernant la demi-pension :

La Métropole de Lyon apporte une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

▶		QF	>	800 €	Pas d'aide	
▶	401	<	QF	<	800 €	1 € 20 par repas
▶		QF	<	400 €	2 € 50 par repas	

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par Lyon Métropole que la famille s'engage à ce que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

	Fin des cours (après la classe)	Reprise
TOUSSAINT	Vendredi 16 octobre 2026	Mardi 3 novembre 2026 *
NOEL	Vendredi 18 décembre 2026	Lundi 4 janvier 2027
HIVER	Vendredi 12 février 2027	Lundi 1 mars 2027
PRINTEMPS	Vendredi 9 avril 2027	Mardi 27 avril 2027 *
VACANCES D'ETE	Vendredi 2 juillet 2027	

* Journées pédagogiques le lundi 2 novembre 2026 et le lundi 26 avril 2027.

RÉUNION DE PARENTS

- ▶ **6^{ème}** Lundi 7 septembre à 17^h 30
- ▶ **5^{ème}** Mardi 8 septembre à 17^h 30
- ▶ **4^{ème}** Jeudi 10 septembre 17^h 30
- ▶ **3^{ème}** Lundi 14 septembre 17^h 30

DATES A RETENIR

- ▶ Photo de classe : **mardi 8 septembre 2026.**
- ▶ Journée d'intégration solidaire pour l'ensemble de l'établissement le **mardi 22 septembre 2026 après midi.**
- ▶ Journée Portes Ouvertes le **samedi 10 octobre 2026.**
- ▶ Période de stage de 3^{ème} du **1 au 5 mars 2027 ; retour rapport de stage 3^{ème} le vendredi 2 avril 2026 dernier délai.**
- ▶ Journée pédagogique **le lundi 2 novembre 2026 et le lundi 26 avril 2027.**

BOURSE ACADÉMIQUE

La campagne de bourse débutera courant septembre 2026, des informations concernant les dossiers de bourses vous parviendront durant ce mois.

ASSURANCE

Dans le cadre d'un contrat de groupe, tous les élèves sont assurés par la Mutuelle Saint Christophe Assurances, les informations sont disponibles sur www.saint-christophe-assurances.fr. Il est cependant fortement conseillé de souscrire à une assurance responsabilité civile.

INFORMATIONS DIVERSES

▶ [Ecole Directe](#)

Cette année, toutes les familles doivent conserver leurs identifiants Compte FAMILLE (parents) Ecole Directe. Il en est de même pour les comptes ELEVE. Il est vivement conseillé dès à présent et avant le 10 juillet de télécharger et enregistrer dans un fichier à part tous les bulletins ou documents qui vous semblent importants.

▶ [Sécurité des élèves](#)

Soucieux d'assurer au mieux la sécurité de nos élèves et dans le cadre du plan Vigipirate, nous avons décidé de limiter la circulation des véhicules au sein de l'établissement. Les élèves doivent être déposés DEVANT le 13 chemin des Chassagnes et entrer immédiatement dans l'école. *Il est donc interdit de rentrer en voiture dans l'établissement sauf pour les parents accompagnant leur enfant présentant une mobilité réduite* (Parking à Droite de l'accueil).

▶ [Téléphone des élèves](#)

L'usage des téléphones portables par les élèves est interdit sur l'établissement comme stipulé dans le règlement intérieur en pièce jointe.

▶ [Casiers pour Demi-pensionnaire & Hors sac](#)

L'utilisation du casier durant toute l'année est soumise à la présentation le jour de la rentrée d'un cadenas à codes en bon état afin de sécuriser le matériel. Sans cadenas, le casier ne sera pas attribué.



▶ [Tenue vestimentaire](#)

Une tenue vestimentaire adaptée est exigée. Le nouveau règlement intérieur précise **qu'il est interdit de porter des survêtements ainsi que tout couvre-chef**. La tenue de sport est autorisée uniquement durant les cours d'EPS (cf pièce jointe règlement intérieur).